



Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°20 – 8 juillet 2020

À RETENIR CETTE SEMAINE

MAÏS

Stade

Pyrale du maïs (*Ostrinia Nubilalis*)

Pucerons

Chrysomèle : début de la surveillance de la chrysomèle

BETTERAVE

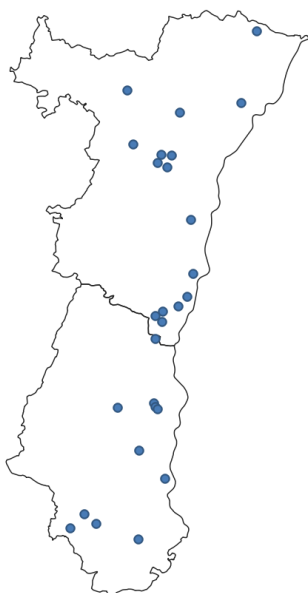
Jaunisse

Cercosporiose

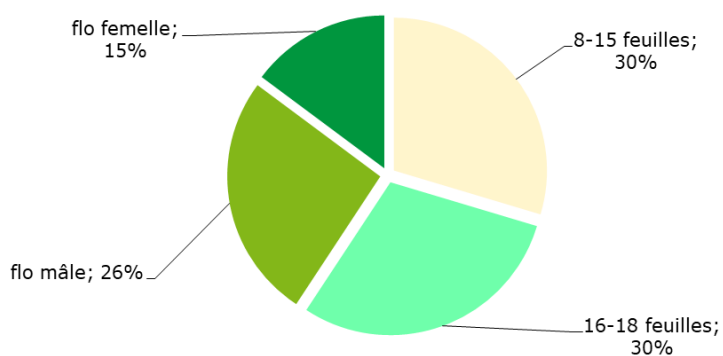
1) Stades

Cette semaine, 27 parcelles ont été observées. Dans 25 % des situations, le stade floraison mâle est atteint, et pour 15 % la floraison femelle est en cours. Pour les autres situations, les stades oscillent de manière égale entre 8-15 feuilles et 16-18 feuilles :

Localisation des parcelles observées



Répartition des stades du maïs 07 /07 /2020



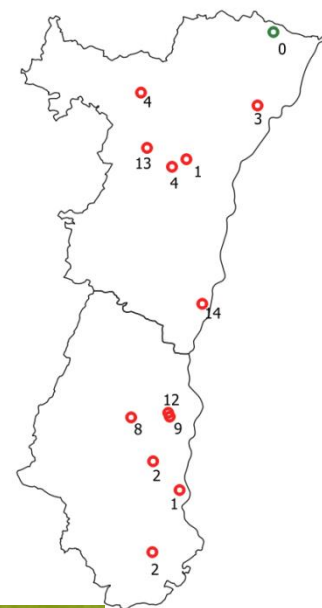
2) Pyrale du maïs (Ostrinia Nubilalis)

Observations

Le vol se généralise cette semaine sur tout le territoire :

Légende : piégeage pyrale (nombre de papillons) semaine du 01 juillet au 07 juillet 2020

Des pontes sont aussi observées dans la plupart des parcelles suivies sur cet indicateur : Berentzwiller, Dessenheim, Truchtersheim, Schirrhein, Obersoultzbach. Des dégâts de larves sont aussi relevés :



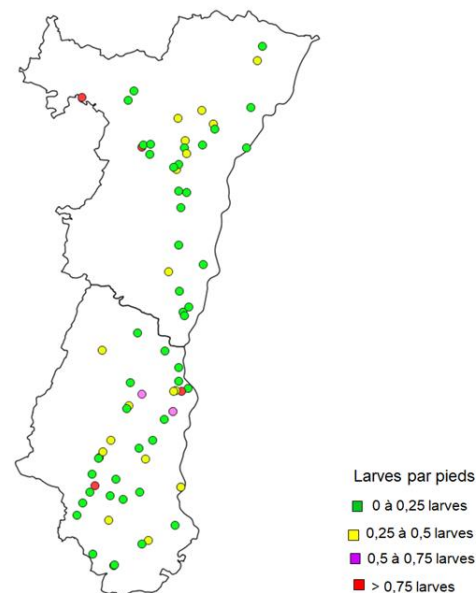
Dessenheim 06.07.2020 – Photo : CAA

Analyse de risque

Les conditions ont été plus favorables à la pyrale la semaine passée. Mise à part la fraîcheur observée dans la nuit de mardi à mercredi, la météo devrait permettre au vol de se poursuivre encore cette semaine. Le pic de vol sera connu une fois le vol terminé mais devrait se situer dans les jours proches, voire tout juste passé.

Il correspond au maximum de larves au stade chenilles baladeuses, soit le meilleur moment pour des solutions de protection conventionnelles.

Le comptage des pontes reste aujourd'hui le meilleur indicateur pour estimer le risque parcellaire, en complément de la carte d'infestation larvaire de l'automne 2019 :



3) Pucerons

Les colonies de sitobion sont toujours présentes, signalées dans 7 parcelles du réseau mais à des niveaux d'infestation de 1 à 10 individus par plante :



A ce stade et à ce niveau d'infestation, le risque est négligeable.

Au stade actuel de la culture, la surveillance doit plutôt se porter sur la présence de *Rhopalosiphum padi*. A l'approche de la floraison, un développement massif peut poser des problèmes de fécondation si les soies se trouvent recouvertes de miellat.

Des colonies sont signalées dans deux parcelles :



La présence de nombreux auxiliaires peut permettre une régulation des populations mais pour ces situations, il est nécessaire de suivre très régulièrement l'évolution des populations afin de s'assurer qu'elles n'augmentent pas rapidement lors de la phase sensible de la culture. **Pour le moment le risque est modéré.** Le seuil indicatif de risque est atteint dès que 5 % des panicules sont colonisés avant le stade limite d'avortement des grains.

4) Début de surveillance de la chrysomèle

Les premiers relevés de pièges réseau de surveillance de la chrysomèle ont été réalisés cette semaine. Deux types de pièges sont suivis : à phéromones où seuls les mâles sont attirés et chromatiques jaunes englués qui capturent toutes sortes d'insectes dont les chrysomèles mâles et femelles.

Il est proposé aux agriculteurs de la bande rhénane, le secteur le plus touché, de positionner des pièges jaunes dans leurs parcelles (qui sont en maïs depuis au moins deux ans). Il faut placer 3 pièges jaunes/parcelle à hauteur de l'épi, pendant 6 semaines dès le début d'émergence des adultes, c'est-à-dire en ce moment.

Nous disposons d'un stock de pièges jaunes englués mis à la disposition des agriculteurs qui le souhaitent. Contact l'Adar de votre secteur qui fera remonter les besoins.

Piège à phéromone sexuelle

détection



Pertinent si abondance
« faible »

Piège chromatique jaune

quantification



Pertinent si abondance
« <> » faible



BETTERAVE

1) Jaunisse

Les symptômes de virose apparaissent dans plus de 50 % des parcelles à des degrés variables. Le jaunissement est très marqué et quasi général des parcelles situées le long du piémont depuis Dambach-la-Ville jusqu'à Cernay, ainsi que dans l'ouest du Sundgau. Il prend des proportions importantes et ceci aura un impact certain sur le rendement de la culture. La maladie, apparue plus tardivement que dans les autres régions betteravières, est cependant présente dans l'ensemble du bassin betteravier alsacien. Il n'y a pas eu besoin de vague importante de pucerons verts pour disséminer massivement le virus aux betteraves à des stades très précoces (2 à 4 feuilles).

2) Cercosporiose

Les conditions plus sèches et les températures modérées limitent le risque de cercosporiose. Le suivi par de nombreux planteurs alsaciens de l'OAD cercosporiose leur permet de gérer le risque infectieux journalier (RIJ) à la parcelle, en tenant compte de leurs dates de semis et de l'irrigation.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : AGRO 67 – Arvalis Institut du Végétal – CAC – Ampélys – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Comptoir Agricole – CRISTAL UNION – Gustave MULLER – ETS ARMBRUSTER – ETS LIENHART – FREDON Grand Est – WALCH.

Rédaction : Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace, Cristal Union et Terres Inovia.

Relecture assurée par les Instituts Technique, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV

Coordination et renseignements : Claire COLLOT claire.collot@grandest.chambagri.fr

Mathilde MULLER mathilde.muller@grandest.chambagri.fr



" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".